



## Délai prescription récidive

Par **Max071091**, le **17/10/2018** à **09:24**

Bonjour

Un jugement a été rendu en juillet 2018 pour violence avec usage ou menace d'une arme et harcèlement d'une personne (dégradation des conditions de vie entraînant une altération de la santé). Je me suis portée partie civile.

la personne condamnée fait appel de la décision. Mais j'ai appris lors de l'audience en 1ère instance qu'une 1ère condamnation le 12/12/2013 pour menaces et intimidations avait été rendue pour cette même personne.

pensez vous que devant la cour d'appel je peux invoquer la notion de récidive même si les chefs d'accusation ne sont pas les mêmes, sachant que dans les deux cas cet homme s'en est pris à son ex compagne, ne supportant pas la séparation ( pour ma part 8 mois de harcèlement et une agression en me fonçant dessus avec sa voiture)

L'enquête de la PJ a relevé plus de 15500 appels téléphoniques et 17500 sms en 9 mois, la dangerosité de la personne est avérée (expertise psy et faits ....) mais j'aimerais appuyer sur cette notion de récidive tout en disant que les faits sont de plus en plus grave .....

merci pour votre avis